

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce
Session extraordinaire**

**SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DES
INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX**

RAPPORT DU PRÉSIDENT, M. L'AMBASSADEUR ALFREDO SUESCUM (PANAMA)

1. Le présent rapport sur les négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux (le "Registre des IG") est présenté à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC sous ma propre responsabilité et est sans préjudice des positions des délégations et du résultat des négociations.

2. Depuis que j'ai été désigné Président de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC en juillet 2020, j'ai tenu des consultations informelles avec 10 délégations intéressées pour solliciter leurs réflexions et suggestions concernant la manière dont les travaux de la Session extraordinaire pourraient progresser dans le cadre de son mandat, tel qu'il est énoncé dans la première phrase du paragraphe 18 de la Déclaration ministérielle de Doha (WT/MIN(01)/DEC/1), qui est libellée comme suit: "En vue d'achever les travaux entrepris au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) sur la mise en œuvre de l'article 23:4, nous convenons de négocier l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux d'ici à la cinquième session de la Conférence ministérielle."

3. Ces 10 délégations étaient principalement issues du groupe W52 ou du Groupe de la proposition conjointe. En substance, le groupe W52 a proposé d'établir un système d'enregistrement dans le cadre duquel lorsqu'une IG serait enregistrée, cela créerait la présomption réfragable qu'elle peut être protégée dans tous les Membres. En revanche, le Groupe de la proposition conjointe a préconisé de mettre en place une base de données fondée sur le volontariat pour les IG enregistrées, qui serait consultée par les Membres pour prendre leurs décisions sur la protection des IG.

4. Lors de ces consultations, j'ai invité les délégations à partager leurs vues sur deux questions précises: 1) la position de leur délégation a-t-elle changé? Dans la négative, quelles mesures proposeraient-elles de prendre pour exécuter le mandat de négociation? 2) comment l'évolution récente des accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux et des systèmes nationaux de protection des IG influe-t-elle sur les travaux de la Session extraordinaire?

5. En réponse à la première question, toutes les délégations ont indiqué que leur position restait inchangée. Les délégations du groupe W52 ont continué à souligner l'importance qu'elles attachaient au registre des IG ainsi qu'au lien et au parallélisme existant entre les questions du registre des IG, de l'extension des IG et de la relation entre les ADPIC et la CBD. Le Groupe de la proposition conjointe a réaffirmé que le mandat de la Session extraordinaire devrait se limiter strictement au registre des IG pour les vins et les spiritueux. D'une manière générale, les délégations ont indiqué qu'elles étaient prêtes et disposées à réfléchir à de nouvelles approches pour redynamiser les travaux de la Session extraordinaire et lui permettre de s'acquitter de son mandat. Toutefois, la plupart des délégations n'a fait aucune proposition concrète sur les étapes suivantes. Aucune n'a suggéré de nouvelle approche.

6. En réponse à la deuxième question, les délégations ont reconnu qu'il existait de nombreux éléments nouveaux en dehors de l'OMC, y compris des accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux concernant la protection des IG. Certaines ont suggéré que la Session extraordinaire prévoie des réunions pour échanger des renseignements et des expériences; que le Secrétariat de l'OMC réalise

une étude sur la relation entre l'Accord sur les ADPIC et l'Acte de Genève du système de Lisbonne; et que le Secrétariat de l'OMPI soit invité à venir faire le point sur le système d'enregistrement international de l'OMPI.

7. Certaines délégations doutaient cependant que ces séances de partage d'informations soient appropriées ou utiles. D'autres ont indiqué que les évolutions qui intervenaient en dehors de l'OMC n'avaient pas nécessairement une incidence sur les travaux de la Session extraordinaire, car celle-ci était dotée de son propre mandat. En outre, des préoccupations ont été soulevées quant à la question de savoir si la Session extraordinaire était un cadre approprié pour un tel échange d'informations, compte tenu de sa nature d'organe de négociation.

8. Le 22 octobre 2020, j'ai tenu une réunion informelle ouverte pour rendre compte de ces consultations à l'ensemble des Membres. J'ai également fait part de mon sentiment aux délégations quant à la situation actuelle, en indiquant que s'il existait un désir commun d'exécuter le mandat existant, les positions et la créativité des délégations dans ces négociations n'avaient pas changé. Aucune observation n'a été faite à la réunion.

9. Pour ce qui est des prochaines étapes, j'organiserai des consultations individuelles avec les Membres intéressés au début de l'année 2021, et j'inviterai les délégations à partager leurs vues sur les trois suggestions suivantes: que la Session extraordinaire planifie des réunions pour échanger des informations et des expériences sur les diverses manières dont les IG sont protégées par des accords bilatéraux et/ou régionaux; que le Secrétariat de l'OMC réalise une étude sur la relation entre l'Accord sur les ADPIC et l'Acte de Genève du système de Lisbonne; et que le Secrétariat de l'OMPI soit invité à venir faire le point sur le système d'enregistrement international de l'OMPI. Pour pouvoir reprendre les travaux de fond sur le registre des IG, j'inviterai en outre les délégations à réfléchir sur les questions de savoir comment, quand et où les préoccupations des autres parties pourraient être abordées sans qu'il soit nécessaire de les concéder ou d'y adhérer, et à envisager de nouvelles approches pour atteindre leurs objectifs.
